

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DK Premium Power performance

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	: DK Premium Power performance
Code du produit	: VG-001396
Code interne	: VG-001396
Date d'édition/ Date de révision	: 11/24/2023
Date de la précédente édition	: Aucune validation antérieure
Version	: 1
Description du produit	: Mélange
État physique	: Liquide.
Identité chimique	: Non disponible.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées

Applications industrielles: Additif pour les carburants.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**UK Supplier** : Innospec Limited  
Innospec Manufacturing Park  
Oil Sites Road, Ellesmere Port  
Cheshire CH65 4EY  
United Kingdom

**N° de téléphone:** : +44 (0)151 355 3611  
**N° de fax** : +44 (0)151 356 2349  
**Adresse email de la  
personne responsable pour  
cette FDS** : sdsinfo@innospecinc.com

**EU Fournisseur** : Innospec Limited  
Boite Postale 19, F-55300 St. Mihiel  
Han-sur-Meuse, Meuse, France  
+ 33 3 2991 7300

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En Europe, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie du Pacifique  
et en Amérique du Sud la réponse d'urgence, 24h/24 – 7j/7 pour  
nos produits est fournie par le réseau global NCEC CARECHEM 24.



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Les centres régionaux principaux sont listés ici dans la Section 1.  
D'autres numéros de téléphone locaux pour une assistance dans une langue particulière en Asie du Pacifique sont listés dans la section 16.

Information relative au pays	Numéro d'appel d'urgence	Endroit
Europe ( tous pays, toutes langues )	: +44 (0) 1235 239 670	Londres, R.-U.
Middle East, Africa ( Arabic, French, English , Portuguese, Farsi)	: +44 (0) 1235 239 671	Londres, R.-U.
Asie du Pacifique (tous pays à l'exception de la Chine)	: +65 3158 1074	Singapour
Chine	: 400 120 6011	Beijing, Chine
Brésil	: +55 11 3197 5891	Brésil
Mexique	: +52 555 004 8763	Mexique

Aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada et en Amérique du Nord, une réponse sur nos produits 24h/24 7j/7 est fournie par le Centre d'Appels d'Urgence CHEMTREC (R), basé aux Etats-Unis d'Amérique.

Information relative au pays	Numéro d'appel d'urgence
Etats-Unis	: 800 424 9300
Canada, Porto Rico, Iles Vierges	: +1 800 424 9300
En cas de difficulté d'utilisation du numéro vert, ou bien pour les navires en mer, appeler	: +1 703 527 3887

Voir section 16.

### Organisme de conseil/centre antipoison national

Centre Antipoison et de Toxicovigilance	: Centre anti-poison de votre département 01 45 42 59 59 (ORFILA)
---	---

Uniquement dans le but d'informer le personnel médical en cas d'intoxication aiguë

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302  
Acute Tox. 4, H312  
Acute Tox. 4, H332  
Aquatic Chronic 2, H411

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.  
Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.

### Conseils de prudence

**Généralités** : Non applicable.

**Prévention** : P280 - Porter des gants de protection et des vêtements.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P261 - Éviter de respirer les vapeurs.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

**Intervention** : P391 - Recueillir le produit répandu.  
P304 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P302 + P312 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Stockage** : Non applicable.

**Élimination** : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

**Ingrédients dangereux** : 2-ethylhexyl nitrate

### Exigences d'emballages spéciaux

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.

**Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

**Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII** : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
2-ethylhexyl nitrate	REACH #: 01-2119539586-27 CE: 248-363-6 CAS: 27247-96-7	≥75 - ≤90	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 2, H411 EUH044 EUH066	ETA [oral] = 500 mg/kg ETA [dermique] = 1100 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l EUH044: C ≥ 15%	[1] [2]
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	REACH #: 01-2119463588-24 CE: 919-284-0	≤3	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	-	[1] [2]
naphtalène	CE: 202-049-5	<1	Acute Tox. 4, H302	ETA [oral] = 490	[1] [2]

DK Premium Power performance

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

anhydride maléique	CAS: 91-20-3 Index: 601-052-00-2  REACH #: 01-2119472428-31 CE: 203-571-6 CAS: 108-31-6 Index: 607-096-00-9	<0.001	Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410  Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1A, H317 STOT RE 1, H372 (système respiratoire) (inhalation) EUH071  <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	mg/kg M [aigu] = 1 M [chronique] = 1  ETA [oral] = 400 mg/kg Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.001%	[1] [2]
--------------------	--	--------	--	--	---------

#### Additional CAS # used in National Inventories

2-ethylhexyl nitrate	-	27247-96-7
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	-	64742-94-5
naphtalène	-	91-20-3

#### Informations complémentaires

Contains >15% 2-ethylhexyl nitrate [CAS 27247-96-7] It is recommended that fuel additive packages containing 15% or greater CI-0801 (2-ethylhexyl nitrate) follow the same precautionary measures/advice for handling and storage as pure CI-0801 (See section 3 for concentration). Please consult Innospec CNI Information Manual, Issue 4, May 2022 for product safety and handling information.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Notre (pré)-enregistrement REACH ne couvre pas les mentions suivantes :

- la fabrication de ces produits par notre entreprise en dehors de l'Union Européenne à moins qu'ils ne soient couverts par les dispositions d'un représentant exclusif;
- l'importation de ces produits en Europe par d'autres entreprises. La réimportation par d'autres entreprises n'est pas couverte par notre (pré)-enregistrement

Les clients et autres tiers parties important et/ou réimportant nos produits en Europe auront besoin soit :

- de leur propre (pré)-enregistrement pour les substances contenues dans le produit importé, ou les constituants monomères (importés au-delà d'une tonne par an et >2% en poids) dans le cas des polymères importés, ou
- dans le cas de l'importation uniquement, faire appel aux dispositions d'un représentant exclusif, si nécessaire.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Rincez la bouche avec de l'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Nocif par inhalation.
- Contact avec la peau** : Nocif par contact cutané.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

**Signes/symptômes de surexposition**

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation. Se décompose violemment lorsque chauffé au dessus de 100°C.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxyde/oxydes de métal

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Évacuer d'abord les personnes qui se trouvent dans la zone de visibilité directe du site ou devant les fenêtres. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Combattre le feu à partir d'un emplacement protégé ou en se tenant le plus loin possible du foyer d'incendie. Ne pas combattre l'incendie lorsqu'il atteint le produit. S'éloigner du feu et le laisser se consumer. Refroidir les contenants avec de très grandes quantités d'eau même longtemps après que l'incendie ait été éteint.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques. Les vêtements de protection des pompiers n'offrent qu'une protection limitée.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Remarques** : Consult: Innospec CNI Information Manual, Issue 4, May 2022 Tenir à l'écart de la chaleur.

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Tenir à l'écart de la chaleur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Tenir à l'écart de la chaleur. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- : Température de stockage: Ambiante.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
2-ethylhexyl nitrate	<b>Innospec Inc. (Europe, 1/2013). Absorbé par la peau.</b> TWA: 1 ppm 8 heures. STEL: 1 ppm 15 minutes.
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.] naphthalène	<b>Fournisseur/Fabricant (Europe, 2015).</b> EU HSPA (RCP Aromatic solvents 180 - 215): 151 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>Ministère du travail (France, 12/2021). Notes: Valeurs limites admises (circulaires)</b> VME: 50 mg/m <sup>3</sup> , 0 fois par équipe, 8 heures. VME: 10 ppm, 0 fois par équipe, 8 heures.
anhydride maléique	<b>Ministère du travail (France, 12/2021). Risque de sensibilisation. Notes: Valeurs limites admises (circulaires)</b> VLE: 1 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.

- Procédures de surveillance recommandées** : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**DNEL/DMEL**

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
2-ethylhexyl nitrate	DNEL	Long terme Voie cutanée	1 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.35 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.044 mg/cm <sup>2</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.52 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	DNEL	Long terme Inhalation	0.087 mg/m <sup>3</sup>	[Consommateurs] Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.025 mg/kg bw/jour	[Consommateurs] Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.022 mg/cm <sup>2</sup>	[Consommateurs] Population générale	Local
	DNEL	Long terme Voie orale	25 µg/kg bw/jour	[Consommateurs] Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	87 µg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.35 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.52 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	12.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	151 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	7.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	32 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	7.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.03 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.28 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.69 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	0.69 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.95 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2.31 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	2.31 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie orale	25.6 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	143.5 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	160.23 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	226 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	384 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.57 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
DNEL	Long terme Voie cutanée	3.57 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	

naphthalène

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

anhydride maléique	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.05 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systemique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.06 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.08 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Voie orale	0.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	0.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.19 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	0.2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.32 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	0.8 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	0.8 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systemique

### PNEC

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
2-ethylhexyl nitrate	PNEC	Eau douce	0.8 µg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Marin	0.08 µg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Sédiment	0.00074 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
naphtalène	PNEC	Sol	0.000191 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	PNEC	Eau douce	2.4 µg/l	-
	PNEC	Marin	0.24 µg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	2.9 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	67.2 µg/kg dwt	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	67.2 µg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	53.3 µg/kg dwt	-

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Liquide. [Clair. Liquide.]
- Couleur** : Ambre.
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Plus basse valeur connue: 178 à 215°C (352.4 à 419°F)(solvant naphta aromatique lourd (pétrole)).
- Point d'éclair** : Vase clos: 76°C (168.8°F) [DIN EN ISO 2719]
- Taux d'évaporation** : Plus haute valeur connue: <1 (2-ethylhexyl nitrate) Moyenne pondérée: 0.88comparé à acétate de butyle
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non disponible.
- Durée de combustion** : Non applicable.
- Vitesse de combustion** : Non applicable.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 0.6% Seuil maximal: 7% (solvant naphta aromatique lourd (pétrole))

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Pression de vapeur</b>	: Plus haute valeur connue: 0.1 kPa (0.8 mm Hg) (à 20°C) (solvant naphta aromatique lourd (pétrole)). Moyenne pondérée: 0.03 kPa (0.23 mm Hg) (à 20°C)
<b>Densité de vapeur</b>	: Plus haute valeur connue: 4.6 à 5.5 (Air = 1) (solvant naphta aromatique lourd (pétrole)). Moyenne pondérée: 1.21 (Air = 1)
<b>Densité relative</b>	: Non disponible.
<b>Masse volumique</b>	: 0.97 g/cm <sup>3</sup> [15°C (59°F)] [ASTM D 4052]
<b>Solubilité(s)</b>	:
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: Plus basse valeur connue: 215°C (419°F) (2-ethylhexyl nitrate).
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Cinématique (40°C (104°F)): 1.9 mm <sup>2</sup> /s (1.9 cSt)
<b>Propriétés explosives</b>	: Légèrement explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : chaleur.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Non disponible.
<b>Caractéristiques particulières</b>	
<b>Taille des particules moyenne</b>	: Non applicable.

**9.2 Autres informations**

<b>Teneur en COV</b>	: 93.1 % (p/p)
----------------------	----------------

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Se décompose violemment lorsque chauffé au dessus de 100°C. Ce mélange contient des matières instables dans les conditions suivantes : chaleur
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation. Ces conditions peuvent inclure : chauffage sous confinement Les réactions peuvent inclure : risque d'explosion
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : alcalis matières oxydantes cuivre les agents réducteurs laiton
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Type de résultat	Dosage
2-ethylhexyl nitrate	-	Rat	CLmin Inhalation Vapeurs	>4.6 mg/l
	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	>4820 mg/kg
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	Rat	DL50 Voie orale	>9640 mg/kg
	-	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs	>590 mg/m <sup>3</sup>
	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	>2 mL/kg
	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	>2000 mg/kg
	-	Rat	DLmin Voie orale	5 mL/kg
naphtalène	-	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs	>340 mg/m <sup>3</sup>
	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	>2000 mg/kg
anhydride maléique	-	Rat	DL50 Voie orale	490 mg/kg
	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	2620 mg/kg
	-	Rat	DL50 Voie orale	400 mg/kg

**Estimations de la toxicité aiguë**

Voie	Valeur ETA
Voie orale	558.66 mg/kg
Voie cutanée	1229.05 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	12.29 mg/l

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat
2-ethylhexyl nitrate	OECD 437 Bovine Corneal Opacity and Permeability Test	Mammifère - espèces non précisées	Yeux - Faiblement irritant -
	OECD 405 Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Yeux - Faiblement irritant -
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	Mammifère - espèces non précisées	Yeux - Faiblement irritant -
	-	Lapin	Peau - Faiblement irritant -
anhydride maléique	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant -

**Sensibilisation**

DK Premium Power performance

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat
2-ethylhexyl nitrate	OECD 406 Sensibilisation de la peau	cobaye	Non sensibilisant -

**Mutagenicité**

Nom du produit/ composant	Test	Expérience	Résultat
2-ethylhexyl nitrate	OECD 473 Essai d'aberration chromosomique <i>in vitro</i> chez les mammifères	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Humain	Négatif OECD 473 Essai d'aberration chromosomique <i>in vitro</i> chez les mammifères

**Toxicité pour la reproduction**

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat	Dosage
2-ethylhexyl nitrate	OECD 421 Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement OECD 421 Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat - Mâle, Femelle  Rat - Mâle, Femelle	-	Voie orale: 20 mg/kg  Voie orale: 100 mg/kg F1

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Nocif par inhalation.  
**Contact avec la peau** : Nocif par contact cutané.  
**Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.  
**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.  
**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Exposition prolongée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.  
**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Date d'édition/Date de révision** : 11/24/2023

14/22

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**11.2 Informations sur les autres dangers****11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**11.2.2 Autres informations**

Non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Exposition	Résultat
2-ethylhexyl nitrate	OECD 201 Algues, essai d'inhibition de la croissance	Algues	72 heures	Aiguë CE50 1 à 10 mg/l I Estimé. Nominal Concentration
	OECD 202 <i>Daphnia</i> sp. Essai d'immobilisation immédiate	Daphnie	48 heures	Aiguë CE50 >10 mg/l Estimé.
	OECD 203 Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson - Danio rerio	96 heures	Aiguë CL50 2 mg/l
Hydrocarbures, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	Algues	72 heures	Aiguë CE50 1 à 3 mg/l
	-	Daphnie	48 heures	Aiguë CE50 3 à 10 mg/l
	-	Poisson	96 heures	Aiguë CL50 2 à 5 mg/l
naphtalène	-	Daphnie - Water flea - <i>Daphnia magna</i>	48 heures	Aiguë CE50 1.96 mg/l Eau douce
	-	Crustacés - Daggerblade grass shrimp - <i>Palaemonetes pugio</i>	48 heures	Aiguë CL50 2350 µg/l Eau de mer
	-	Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i>	96 heures	Aiguë CL50 1.6 mg/l
	-	Crustacés - Fiddler crab - <i>Uca pugnax</i> - Adulte	3 semaines	Chronique NOEC 0.5 mg/l Eau de mer
	-	Poisson - Mozambique tilapia - <i>Oreochromis mossambicus</i>	60 jours	Chronique NOEC 1.5 mg/l Eau douce
anhydride maléique	-	Poisson - Western mosquitofish - <i>Gambusia affinis</i> - Adulte	96 heures	Aiguë CL50 230 ppm Eau douce

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Nom du produit/ composant	Test	Résultat
2-ethylhexyl nitrate	OECD 310 Ready Biodegradability - CO <sub>2</sub> in Sealed Vessels (Headspace Test)	0 % - Non facilement - 28 jours

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
2-ethylhexyl nitrate	Eau douce 10 à 15 jours, pH 4, 25°C Eau douce 7 jours, pH 7, 25°C Eau douce 4 à 6 jours, pH 9, 25°C	-	Non facilement
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	-	Inhérent

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
2-ethylhexyl nitrate	5.24	1332	élevée
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	<100	faible
naphthalène	3.4	36.5 à 168	faible
anhydride maléique	-2.78	-	faible

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN3082	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2-ethylhexyl nitrate, solvant naphta aromatique lourd (pétrole))	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2-ethylhexyl nitrate, solvant naphta aromatique lourd (pétrole))	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2-ethylhexyl nitrate, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)). Polluant marin (2-ethylhexyl nitrate, solvant naphta aromatique lourd (pétrole))	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (2-ethylhexyl nitrate, solvant naphta aromatique lourd (pétrole))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9 	9 	9 	9 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.	Oui.
Informations complémentaires	Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. <b>Numéro d'identification du danger</b> 90 <b>Quantité limitée</b> 5 L <b>Dispositions particulières</b> 274,	Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. <b>Dispositions particulières</b> 274, 335, 375, 601	Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. <b>Urgences</b> F-A, S-F <b>Dispositions particulières</b> 274, 335, 969	

DK Premium Power performance

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	335, 601, 375 <b>Code tunnel</b> (-)			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI				

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

Autres Réglementations UE

**COV** : Les dispositions de la directive 2004/42/CE relative aux COV s'appliquent à ce produit. Consulter l'étiquette et/ou la fiche de données techniques du produit pour obtenir plus d'informations.

**COV du produit prêt à l'emploi** : Non disponible.

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air** : Non inscrit

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau** : Non inscrit

Directive Seveso - Seuils de déclaration (en tonnes)

Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
E2	200	500

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

Non inscrit.

**Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)**

Non inscrit.

**les polluants organiques persistants**

Non inscrit.

**Réglementations nationales**

Nom du produit/ composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
naphtalène	Limites d'exposition professionnelle - France	naphtalène	Carc. C2	-

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : Hydrocarbures, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.] RG 84  
naphtalène RG 84  
anhydride maléique RG 66

**Surveillance médicale renforcée** : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Uniquement dans le but d'informer le personnel médical en cas d'intoxication aiguë

**Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** :Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** :Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** :Non inscrit

**Listes internationales**

**Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIC)** :Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Canada** :Un composant au moins n'est pas répertorié.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)** :Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**EU Statut REACH** :Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

**Inventaire du Japon** :Un composant au moins n'est pas répertorié.

**Korea Statut REACH** :Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)** :Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)** :Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Taiwan Statut REACH** :Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

**Turkey Statut REACH** :Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

DK Premium Power performance

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- UK Statut REACH** : Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.
- Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique  
Not to be used for hydraulic fracking applications

## RUBRIQUE 16: Autres informations

- Abréviations et acronymes** :
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
  - CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
  - DNEL = Dose dérivée sans effet
  - Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
  - PNEC = concentration prédite sans effet
  - RRN = Numéro d'enregistrement REACH

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4, H312	Méthode de calcul
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

- Texte intégral des mentions H abrégées** :
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
  - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
  - H312 Nocif par contact cutané.
  - H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
  - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
  - H332 Nocif par inhalation.
  - H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
  - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
  - H351 Susceptible de provoquer le cancer.
  - H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
  - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]**

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Carc. 2	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Resp. Sens. 1	SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
STOT RE 1	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

**Date d'impression** : 2023-11-24

**Date d'édition/ Date de révision** : 11/24/2023

**Date de la précédente édition** : 11/24/2023

**Version** : 1

**Numéros d'appels en cas d'urgence pour une assistance en langues locales de la région d'Asie du Pacifique**

Information relative au pays	Languages supported	N° de téléphone:	Endroit
Australie	Anglais	+61 2 8014 4558	Australie
Bangladesh	Bengali, Anglais	+65 3158 1200	Singapour
Chine	Mandarin, Anglais	400 120 6011	Pékin Chine
Inde	Hindi, Anglais	+65 3158 1198	Singapour
Inde ( numéro local gratuit )	Hindi, Anglais	000800 100 7479	Inde
Indonésie (numéro local gratuit )	Bahasa Indonésien, Anglais	00780 3011 0293	Indonésie
Japon	Japonais, Anglais	+81 3 4578 9341	Japon
Corée	Coréenne, Anglais	+65 3158 1285	Singapour
Malaisie	Bahasa Malaysian, Anglais	+60 3 6207 4347	Malaisie
Nouvelle Zélande	Anglais	+64 9929 1483	Nouvelle Zélande
Pakistan	Ourdoue, Anglais	+65 3158 1329	Singapour
Philippines	Tagalog, Anglais	+63 2 8231 2149	Singapour
Sri Lanka	Cinghalais, Anglais	+65 3158 1195	Singapour
Thaïlande (numéro local gratuit)	Thaï, Anglais	001800 1 2066 6751	Thaïlande
Viêt-Nam	Vietnamien, Anglais	+65 3158 1255	Singapour

**Avis au lecteur**

*DK Premium Power performance*

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.